



RÉGLEMENTATION SPÉCIFIQUE CHEERLEADING 2026-2027

En rouge: modifications

Modifié le 17 juin 2026

Table des matières

Contents

ARTICLE 1.	CATÉGORIES D'ÂGE	5
ARTICLE 2.	COMPOSITION D'UNE ÉQUIPE	6
ARTICLE 3.	ENTRAÎNEURS	7
ARTICLE 4.	AFFILIATION	7
ARTICLE 5.	ACCRÉDITATION	7
ARTICLE 6.	RESPECT DE L'ÉTHIQUE SPORTIVE	7
ARTICLE 7.	RÉGLEMENTATION	7
ARTICLE 8.	RÉCOMPENSES	8
ARTICLE 9.	CHAMPIONNAT PROVINCIAL SCOLAIRE	8
ARTICLE 10.	RÈGLEMENTS	8

**DOCUMENT COMPLÉMENTAIRE IMPORTANT À LIRE : RÉGLEMENTATION ADMINISTRATIVE
 2026-2027**

ARTICLE 1. CATÉGORIES D'ÂGE

1.1 Les catégories d'âge sont celles décrétées par le RSEQ provincial pour l'année en cours.

Secondaire		Primaire	
Benjamin	1 ^{er} oct. 2011 au 30 sept. 2013	Moustique	Né à partir du 1 ^{er} octobre 2013
Cadet	1 ^{er} oct. 2009 au 30 sept. 2011		
Juvenile*	1 ^{er} juill. 2007 au 30 sept. 2009		
Ouverte*	1 ^{er} juill. 2007 au 30 sept. 2013		

1.1.1 Les étudiants-athlètes, dont la date d'anniversaire a lieu le ou après le 1er juillet de l'année qui précède celle de la catégorie d'âge juvénile, seront admis à titre de J7 selon les conditions suivantes*** :

- Être en voie d'obtenir un D.E.S.
- Fréquenter l'institution scolaire secondaire (au secteur jeunesse) de l'équipe ou de la discipline sportive pour l'année scolaire en entier.

1.1.2 Les athlètes d'âge J7 pourront participer à la saison régulière et au championnat régional, mais ne pourront pas participer au championnat provincial.

*** Excluant le Football et le Hockey sans mise en échec

1.2 Niveaux offerts par catégorie:

Catégorie	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4
Moustique	X	X	X	
Benjamin	X	X	X	
Cadet	X	X	X	
Juvenile		X	X	X
Ouverte	X	X	X	X*
Stunt	Niveaux 2 à 5 disponibles			

*Pour les catégories identifiées d'un *, un minimum de 2 équipes par catégorie est requis.

- 1.3 Pour les catégories suivantes, il n'y a pas de possibilité d'aller au Championnat provincial scolaire : stunt, moustique.

ARTICLE 2. COMPOSITION D'UNE ÉQUIPE

- 2.1 Les équipes de chaque établissement d'enseignement seront formées ainsi :

Catégorie	Minimum	Maximum
Athlètes	5	30
Entraîneurs / Accompagnateurs	1 pour 12 athlètes	8
Réserviste	-	4

2.2 *Réservistes:*

Chaque équipe qui a des réservistes devra les identifier sur S1. Ils devront être en uniforme afin d'avoir accès au site de compétition.

2.2.1 REMPLACEMENT IMPRÉVU D'UN ATHLÈTE

- Un club peut remplacer un·e athlète absent·e d'une équipe par un autre athlète de son propre club même si celui-ci ne figure pas sur la liste officielle de l'événement.
- Si l'athlète remplaçant·e ne satisfait pas les critères d'âge pour la catégorie, l'équipe sera autorisée à effectuer une démonstration seulement.
- Une équipe est limitée à un maximum de 3 remplaçants ne figurant pas sur la liste officielle. L'équipe sera autorisée à effectuer une démonstration seulement si elle nécessite plus de 3 remplaçants.

2.3 *Crossover:*

Un athlète peut participer avec son équipe dans sa catégorie et faire partie d'une équipe d'une autre catégorie (crossover). Le **crossover** sera permis pour trois élèves athlètes de la délégation en respectant la règle de simple surclassement. Ces athlètes devront être identifiés en envoyant leur nom par courriel au RSEQ Outaouais.

2.3.1 Dans une même compétition :

- Les athlètes ne peuvent pas faire de chevauchement (crossover) entre les divisions novice, initiation et civile.
- Un athlète de catégorie Maîtres ne peut faire de chevauchement (crossover) avec une équipe d'une catégorie offerte au championnat du monde.
- Un athlète peut participer à un même événement dans une équipe civile et une équipe scolaire.
- Un athlète est limité à 3 équipes dans lesquelles il peut participer.
- Un athlète ne peut pas participer dans une deuxième équipe d'une même catégorie.

ARTICLE 3. ENTRAÎNEURS

3.1 Chaque équipe doit être accompagnée en tout temps d'un entraîneur âgé de 18 ans et plus.

3.2 Certifications:

3.2.1 L'entraîneur-chef doit détenir la certification CHEERQC du niveau 1 ainsi que premiers soins en cheerleading et traumatisme crânien.

3.2.2 À l'inscription, les numéros de certification devront être inscrits sur S1 et une numérisation de la carte CHEERQC devra également être mise sur S1.

ARTICLE 4. AFFILIATION

4.1 Pour les compétitions régionales, l'affiliation avec la CHEERQC est obligatoire. Un frais « non-membre » de 23\$ sera facturé par équipe, par événement si celle-ci n'est pas affiliée à la CHEERQC.

ARTICLE 5. ACCRÉDITATION

5.1 Lors de l'accréditation le cartable d'équipe sera demandé. Voir **l'article 18 de la réglementation administrative**.

5.2 Les entraîneurs devront aussi prouver leur identité.

ARTICLE 6. RESPECT DE L'ÉTHIQUE SPORTIVE

6.1 Le RSEQ Outaouais met extrêmement d'ampleur sur le respect de l'éthique sportive dans tous les sports qu'il organise. Les spectateurs, les entraîneurs et les athlètes de Cheerleading doivent donc également se conformer à cette charte de respect des autres.

ARTICLE 7. RÉGLEMENTATION

7.1 Les règlements techniques et de sécurité sont ceux Cheerleading Quebec (CHEERQC)

7.2 Les règlements spécifiques et administratifs du RSEQ Outaouais se doivent d'être respectés.

ARTICLE 8. RÉCOMPENSES

8.1 Championnat régional:

Une bannière permanente est remise à l'équipe qui remportera le championnat régional, et ce, pour chacune des catégories.

Des médailles d'or sont remises à chacun des membres des équipes championnes du championnat régional.

ARTICLE 9. CHAMPIONNAT PROVINCIAL SCOLAIRE

9.1 Référez-vous à l'article 27 CHAMPIONNATS PROVINCIAUX SCOLAIRES de la réglementation administrative du RSEQ Outaouais pour connaître les modalités.

9.2 Pour le RSEQ Outaouais, un minimum d'une équipe par catégorie pourra aller au Championnat provincial.

9.3 Veuillez prendre note que les catégories suivantes ne peuvent pas se rendre au Championnat provincial : Stunt / Moustique.

ARTICLE 10. RÈGLEMENTS

10.1 Les règlements officiels de cheerleading sont ceux de Cheerleading Quebec (CHEERQC).

10.2 Les règlements spécifiques du RSEQ Outaouais ont préséance sur les règlements officiels.

10.3 Les règlements administratifs du RSEQ Outaouais se doivent d'être respectés.